

ELECTION DU 22 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

CONSEIL DE P'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines

Collège des Autres Enseignants B

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU les statuts de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines,
VU les procès-verbaux de scrutin du 22/02/2018,

PROCLAME ELUS à la date du : **26 FEV. 2018**

En qualité de membre du Conseil de Lettres, Arts et Sciences Humaines

Sièges à pourvoir : **9**

Mme Sarah LABAT-JACQMIN	Liste : AGIR
M. Laurent MORETTI	Liste : AGIR
Mme Nadia FUCHS	Liste : AGIR
M. Pierre THEROUANNE	Liste : EQUAL
Mme Françoise FOURNIER	Liste : EQUAL
Mme Beatrix PERNELLE	Liste : FLASH
M. Jean-Paul NIVOIX	Liste : Transparence et collégialité
M. Toufik FTAITA	Liste : FLASH
Mme Anne BROGINI	Liste : Transparence et collégialité

26 FEV. 2018

Nice, le
Le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis,




Pr. Emmanuel TRIC

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant soit la décision de la Commission de Contrôle.